



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

Absents excusés : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/07/12 - OBJET : Vœu sur l'augmentation de la DGF pour compenser la hausse des coûts

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'annonce par le gouvernement du dégel du point d'indice servant de base au calcul du traitement de tous les fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 de façon rétroactive.

Considérant depuis 2014 les hausses de prélèvement de l'État, les transferts financiers divers et les baisses de dotations

Considérant la hausse du coût des matières premières.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Adopte à l'unanimité le vœu suivant lequel :

Le gouvernement propose au Parlement lors de l'examen du budget une augmentation de la dotation globale de fonctionnement qui compense la hausse des coûts des matières premières et de toutes les dépenses liées à la crise pour les collectivités territoriales.

Article 2 : Précise que le présent vœu sera adressé au Président de la République, M. Emmanuel Macron, à M. Gérard Larcher, Président du Sénat, au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, M. Bruno Le Maire, au Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Collectivités territoriales, M. Christophe Béchu, à Mme Valérie Pécresse, présidente de la Région Île de France, à M. Pierre Bédier, président du département des Yvelines, à M. William Martinet, député de la 11^{ème} circonscription des Yvelines, à M. François de Mazières, président de Versailles Grand Parc, et à M. Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **13 JUL. 2022**
et par publication en ligne le : **13 JUL. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **13 JUL. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc

